

Séance extraordinaire du 18 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi, 18 mai 2022, à compter de 13 h 00, à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin et à laquelle assistent, messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Éclairage d'un tronçon de la piste cyclable – Travaux de pieutage / Octroi d'un contrat
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2022-05-233

Éclairage d'un tronçon de la piste cyclable – Travaux de pieutage / Octroi d'un contrat

Considérant la soumission reçue suite à la demande de prix pour les travaux de pieutage dans le cadre du projet d'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable, à savoir

Offre de prix par	Prix avant taxes 65 pieux	Prix taxes incluses 65 pieux
Techno Pieux Montérégie Rive-Sud inc. Saint-Denis-sur-Richelieu prix unitaire 525 \$ / pieux plus taxes	34 125,00 \$	39 235,22 \$
Pieux Vistech Saint-Hyacinthe ne dépose pas		
Construction YLT inc. Saint-Césaire ne dépose pas		

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire, Techno Pieux Montérégie Rive-Sud inc. de Saint-Denis-sur-Richelieu pour le prix estimé de 34 125 \$, soit 525 \$ / pieux plus les taxes, tel que sa soumission datée du 11 mai 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 18 mai 2022

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE : 2022-05-233.

Micheline Quilès, trésorière